Envoyé en préfecture le 07/02/2018

Recu en préfecture le 07/02/2018

Affiché le

ID: 033-253306310-20180201-2018\_01\_08-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Nbre de membres présents : 10 Nbre de suffrages exprimés : 10 Votes: Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille dix huit, le premier février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation: 18 janvier 2018

<u>Etaient Présents</u>: Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN - QUENTIN - MM. BELOT- BITEAU- CORSAN - DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-01-008: Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Vu l'article 3 de la loi n°84-53 :

Considérant le surcroît d'activité du SMIDDEST sur le 1er semestre 2018 en matière de promotion de l'estuaire et du phare de Cordouan;

Il est décidé, à l'unanimité:

<u>Article 1</u>. de créer un emploi non permanent de chargé de mission «Promotion » de catégorie A à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires du 12 février au 30 juin 2018 ;

Article 2. d'autoriser pour occuper ce poste le recrutement d'un agent contractuel dont la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux à prélever au budget syndical 2018;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents y afférant.

Pour extrait conformé comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1er février 2018

La Présidente

Françoise De Roffignag